

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
18 Octobre 2019**

**OBJET : Actions d'encadrement socioprofessionnel au sein de structures d'insertion par l'activité économique : conventions avec les associations le paysan urbain, les ateliers de Gaïa, régie service 13, régie services nord littoral et pilotine.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'allouer un financement d'un montant total de 147 000,00 € aux associations "le paysan urbain", "les ateliers de Gaïa", "régie service 13", "régie services nord littoral" et "pilotine", pour leurs actions d'encadrement socioprofessionnel pour l'insertion par l'activité économique (IAE) ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions selon le modèle type prévu à cet effet.

Cette dépense d'un montant total de 147 000,00 € sera imputée au chapitre 017 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**